

LES COQS ROUGES

Association du Quartier Sainte Eulalie
14, Impasse Caillabet - 33000 Bordeaux
Courriel : secretariat@coqsrouges.fr
Site Internet : <http://www.coqsrouges.fr>
Tél : 05.56.91.59.68



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEILS DE LOISIRS
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES
ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les Accueils de Loisirs sont des espaces collectifs de loisirs éducatifs. Ils ont pour vocation de proposer des activités d'initiation et de découverte dans divers domaines, artistiques, culturels et sportifs et ce, en cohérence avec le projet éducatif de la structure. Chaque Accueil met en application un projet pédagogique partagé par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Le présent Règlement Intérieur tient à préciser les droits et obligations des enfants et de leurs parents qui s'engagent, en le signant, à le respecter.

Lieux d'accueils

- Accueils de loisirs maternels

L'association des Coqs Rouges prend en charge les enfants des écoles le mercredi. Ils ont le droit à un programme varié, avec des jeux, des activités sportives, des activités d'éveil, des sorties, et plein d'autres loisirs adaptés à leur âge.

Les enfants âgés de 3 ans (avant le 31 décembre de l'année scolaire) à 5 ans, scolarisés de la Petite Section (PS) à la Grande Section (GS), sous réserve qu'ils soient propres :

- **Ecole Maternelle Argonne : Passage Brian 33000 Bordeaux, périscolaire du soir, mercredis et vacances scolaires (sauf vacances de Noël et le mois d'août)**
- **Ecole Maternelle Solférino : 11, rue de Solférino 33000 Bordeaux, périscolaire du soir, mercredis et vacances seulement le mois de juillet.**

- Accueils de loisirs élémentaires

L'association des Coqs Rouges prend en charge les enfants des écoles le mercredi. Ils ont le droit à un programme varié, avec des jeux, des activités sportives, des activités d'éveil, des sorties, et plein d'autres loisirs adaptés à leur âge.

Les enfants âgés de 6 ans à 11 ans, scolarisés de la cours préparatoire (CP) au cours Moyen 2ème année (CM) :

- **Ecole élémentaire Henri IV : 11, rue de la Miséricorde 33000 Bordeaux, périscolaire matin et/ou soir, mercredis.**
- **École élémentaire Saint-Genès : 160, rue de Saint-Genès 33000 bordeaux, seulement les mercredis.**

L'inscription

→ Les inscriptions se font en ligne sur l'espace Famille iNoe.

La famille doit créer un compte pour tout nouvel inscrit ou mettre à jour les renseignements sur son espace famille.

Le téléchargement des documents demandé sur l'espace famille pour validation du dossier doit aussi être renouvelé pour la nouvelle année si l'enfant est déjà inscrit.

La famille doit faire l'inscription aux différents accueils souhaités (mercredis, vacances, accueils périscolaires matin et/ou soir) en ligne sur l'espace famille dès que la totalité des documents sont validés.

Mercredis et vacances

Les Centres d'Accueils de Loisirs fonctionnent **à la journée** (le mercredi pendant les semaines de classe et du lundi au vendredi pendant les vacances).

Tous les Accueils ne sont pas ouverts pendant les vacances scolaires (information disponible au secrétariat).

Les heures d'ouverture et de fermeture sont : 8h00 (limite d'arrivée : 9h15)

18h00 (limite de départ : 17h15)

L'horaire de fermeture est élargi à 18h30 uniquement pour les **mercredis** sur les écoles **Argonne et Solférino**.

Une fois l'inscription finalisée, tout changement de situation doit être par la suite signalé au secrétariat des Coqs Rouges (adresse, n° de téléphone, problèmes de santé...).

La réservation

Les réservations pour les mercredis et les vacances se font en ligne sur l'espace famille iNoe, le règlement est immédiat par carte bancaire.

Les Centres d'Accueil de Loisirs disposent de places limitées, et seront validées dans la limite des places disponibles, et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Au-delà de ces principes, des critères de priorisation sont pris en compte pour l'attribution de ces places avec comme objectif de garantir la mixité sociale et la qualité éducative des accueils de loisirs :

- résidence à Bordeaux,
- proximité (habitation/scolarisation),
- situation de la famille,
- situations urgences

Les annulations possibles

- a) Annulation ponctuelle prévisible : elle doit être signalée au secrétariat des Coqs Rouges par écrit (exemple : courriel) dès que possible afin que la place bénéficie à une famille en liste d'attente.
- b) Annulation ponctuelle le jour-même : elle doit être signalée tout de suite par téléphone au responsable de l'Accueil.

La réservation implique le respect du fonctionnement à la journée. Toute demande de dérogation à ce fonctionnement (départ anticipé pour un anniversaire, un arbre de Noël, une autre activité...) vaut annulation de la journée réservée.

Seuls critères permettant un accueil partiel sur la journée et sous réserve que le programme de la journée le permette : un rendez-vous médical communiqué **au moins un jour avant** au responsable de l'accueil (un justificatif médical au nom de l'enfant peut être demandé). Le responsable de l'accueil n'est pas tenu d'accueillir l'enfant si l'annonce est effectuée par la famille le jour-même.

- c) Annulation définitive de tous les mercredis réservés jusqu'à la fin de l'année scolaire : elle doit être signalée au secrétariat des Coqs Rouges par écrit (exemple : courriel).

Les remboursements possibles :

- a) Cas d'une annulation ponctuelle pour convenance personnelle :
- **A l'année** : remboursement possible de 5 mercredis maximum si un **préavis de 8 jours** a été respecté à chaque annulation.
 - **A la période** : le mercredi annulé sera remboursé sous forme d'avoir ou reporté sur la période suivante si un **préavis de 8 jours** a été respecté. Aucun report ne sera possible après le dernier jour ouvré des vacances d'été.
 - **Vacances scolaires** : Aucune annulation pour convenance personnelle n'est remboursée.
- b) Cas d'une absence de l'enfant pour raison médicale :
La journée sera remboursée ou reportée si un certificat médical au nom de l'enfant est transmis au secrétariat des Coqs Rouges **48h maximum** après l'absence de l'enfant.
- c) Annulation définitive de tous les mercredis réservés jusqu'à la fin de l'année scolaire : Les mercredis annulés seront remboursés sur justificatif de **mutation, perte d'emploi ou déménagement moyennant un préavis de 7 jours.**
- d) Nous ne procéderons pas aux changements de dates de réservations de vacances entre parents.

Accueil périscolaire

L'arrivée et le départ de votre enfant sont enregistrés sur une tablette tenue par le personnel encadrant. Tout dépassement du créneau réservé entraînera une facturation au **tarif irrégulier**. Tout retard au-delà de **18h30** pourra entraîner une **exclusion temporaire** de l'accueil.

Les impayés :

Les Coqs Rouges se réserve le droit de refuser une inscription en cas de situation financière non soldée.

La réservation

Les réservations pour les accueils périscolaires (matin et/ou soir) se font en ligne via l'Espace Famille iNoe.

Le paiement est immédiat par carte bancaire en ligne

Au siège des Coqs Rouges par : chèques, espèces, ticket CESU, chèques ANCV.

Deux types de formules sont proposés :

- **Formule "Irrégulier" à la demi-heure (à la présence)**
→ Facturation sur les heures réellement effectuées, avec une facturation émise tous les 15 de chaque mois.
- **Formule "Forfait annuel" à la demi-heure**
→ Basée sur une présence régulière les **4 jours de la semaine**.

L'accueil du matin est uniquement proposé aux enfants **élémentaires**.

Les annulations

Pas de modification ou de remboursement possible. (NON MODULABLE). Aucun remboursement pour enfant malade.

Équipe pédagogique et techniques

A / équipe d'animation et technique :

L'équipe d'animation est composée de personnels qualifiés :

- Des directeurs titulaires du **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou d'un diplôme équivalent,

- Des animateurs diplômés du **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou de qualifications équivalentes, notamment pour les activités spécifiques ou sportives,
- L'équipe est également renforcée ponctuellement par des **intervenants extérieurs qualifiés** dans leurs domaines de compétence (artistique, culturel, sportif...).
- Un agent de service pour assurer le Service Repas et l'entretien des locaux.

Cette organisation garantit un encadrement de qualité, conforme à la réglementation en vigueur.

Tous les adultes en contact régulier avec des mineurs sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) via les fiches réglementaires.

Taux d'encadrement :

Conformément à la réglementation en vigueur, les taux d'encadrement sont les suivants :

- **Pour les mercredis et les vacances scolaires :**
 - En maternelle : 1 animateur pour 8 enfants
 - En élémentaire : 1 animateur pour 12 enfants
- **Pour les accueils périscolaires (matin, midi et soir) :**
 - En maternelle : 1 animateur pour 14 enfants
 - En élémentaire : 1 animateur pour 18 enfants

Entrées et Sorties

A leur arrivée (matin et soir), les parents doivent se présenter aux animateurs afin que l'arrivée et le départ de l'enfant soient bien enregistrés.

Si une tierce personne, outre la ou les personne(s) mentionnée(s) sur la Fiche d'Inscription est chargée de récupérer un enfant, elle doit y être autorisée par écrit par les parents (autorisation signée et remise à l'équipe d'animation). Il sera demandé une pièce d'identité à cette tierce personne lors de sa venue. Aucun enfant ne peut quitter seul un accueil sans l'autorisation écrite et signée de ses parents.

Les horaires de fonctionnement doivent être respectés. Nous remercions les parents désireux d'une conversation avec le responsable d'arriver assez tôt pour que ce dernier puisse échanger avec eux et être libre à l'heure de fermeture de l'Accueil.

Au-delà de l'heure de fermeture de l'Accueil, les locaux seront fermés et tout enfant attendra devant l'établissement en compagnie du responsable, anormalement réquisitionné. Dans ce cas, tout appel sur le téléphone de l'Accueil sera le bienvenu pour signaler l'heure prévisible d'arrivée. Cet appel téléphonique rassurera l'enfant et le responsable et les fera patienter en connaissance de cause.

De multiples retards sont malheureusement susceptibles de remettre en cause l'accueil de l'enfant, après envoi d'une information écrite préventive aux parents.

La collaboration des parents est appréciée dans le cadre des mesures de sécurité Vigipirate, en refermant derrière eux les portes d'accès aux Accueils.

Sécurité

Il est interdit :

- de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte des bâtiments,
- de laisser entrer des animaux,
- d'apporter des objets dangereux,
- de rentrer dans les salles qui ne sont pas réservées aux accueils de loisirs.

Il est recommandé :

- de marquer les vêtements et sac au nom de l'enfant,
- de prévoir un change pour les enfants des accueils de loisirs maternels (3-6 ans),
- de ne pas apporter de bijoux, téléphones portables, jouets et autres objets de valeur.

Les Coqs Rouges déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'échanges, de pertes ou de détériorations des objets non recommandés ci-dessus.

L'équipe d'animation a le devoir de refuser à une personne en état d'ébriété de récupérer l'enfant au titre de la mise en danger de celui-ci. En cas d'indisponibilité d'une autre personne autorisée à venir chercher l'enfant, les services de police seront contactés.

Sorties pendant les temps périscolaires et extrascolaires

Pendant les sorties éducatives, le trajet peut être réalisé à pied, par les transports en commun (bus, tramway, bateau de la CUB, train) ou par un moyen de transport réservé par l'association (autocar, minibus, vélo). Lors de grandes sorties, chaque enfant d'école maternelle porte un gilet de sécurité avec un badge portant son nom, prénom et le numéro du responsable de l'accueil de loisirs.

Hygiène - Santé

Aucun enfant n'est admis en cas de maladie contagieuse ou d'état malade avéré (maux de tête, vomissements, toux prolongée, maux de gorge, douleurs d'oreille, douleurs abdominales...).

Aucun traitement médical ne pourra être administré sans ordonnance.

Pour tout enfant pour lequel un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) aura été réalisé avec l'école, ce P.A.I. doit être communiqué par la famille au responsable de l'Accueil.

Quand la présence de poux est signalée, les parents doivent prendre les dispositions d'hygiène nécessaires.

En cas d'état malade ou de blessure se produisant dans la journée, après avoir mis l'enfant au calme et prodigué les premiers soins, le responsable de l'accueil contacte la famille pour l'en informer et lui demander de venir chercher son enfant dès que possible.

En cas d'urgence médicale, conformément à la fiche sanitaire remplie par la famille, le responsable de l'accueil fait appel aux services de secours.

L'accueil est chargé du suivi sanitaire au regard des renseignements mentionnés par les parents sur l'espace famille iNoe.

L'accueil a un cahier d'infirmerie qui tient à jour sur lequel toute maladie ou accident survenu pendant la journée est décrite.

Une tenue adaptée et une hygiène corporelle correcte nous semblent souhaitables.

Information et participation des parents

L'équipe d'animation prépare et organise les activités proposées aux enfants. Les parents sont invités à consulter les points d'affichage et à échanger avec le responsable de l'Accueil pour prendre connaissance des activités mises en place.

L'ensemble de l'équipe est à la disposition des parents et doit être en mesure de les informer sur le fonctionnement et le déroulement des Accueils.

Pour faciliter la mise en œuvre d'activités exceptionnelles, une implication bénévole des parents, dans la limite de leurs moyens, est susceptible d'être sollicitée. En cas de sorties longues incluant le déjeuner, un pique-nique peut être demandé aux familles, l'association n'ayant pas la possibilité d'assurer la liaison froide pour les repas habituellement commandés.

Le présent règlement engage, comme il se doit, l'ensemble des équipes d'animation, ainsi que les enfants et leurs parents, au mutuel respect des personnes, de leur sécurité et de leur intégrité.

Il servira de base à l'élaboration de règles plus spécifiques aux lieux et accueils, et de dialogue entre les équipes et les familles

Gilles Chaligné
Président des Coqs Rouges

Audrey MERCADAL
Directrice des Coqs Rouges

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur 2025-2026 des Accueils de Loisirs et périscolaires et m'engage à le respecter.

NOM – PRENOM du REPRESENTANT LEGAL	SIGNATURE

Fait à Le